

# ROUBAIX

## Conseil municipal

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 du soir sous la présidence du citoyen GARRETT, maire.

Sont absents : les citoyens Desobry, Milbœuf, adjoints ; Dubourg, Tonnaux, Petit, Louis Clément, conseillers municipaux.

Après la lecture du procès verbal de la dernière séance adoptée sans observation, on passe aux questions à l'ordre du jour :

### Budget de 1897

Bureau de bienfaisance  
Par lettre adressée à l'administration par le Bureau de bienfaisance, il appert que les comptes pour 1897 doivent s'établir ainsi :

Recettes prévues par les budgets primitif et supplémentaire, 324,500,44. — Plus valeur probable, 12,560. — Subventions votées, 30,000. — Total des recettes, 367,060,44.  
Dépenses payées, 256,243,22. — Dépenses à payer et prévues jusqu'à fin décembre, 94,097,44. Soit en tout 350,340,66. — Déficit probable, 13,155,22.

Le citoyen Thérin lit un rapport aux termes duquel, si la consommation de pain en 1896 a été de 123 140 fr. 75, celle de 1897 a été pour 11 mois de 163,351 fr. 40. Elle sera probablement de 21,400 francs pour décembre, soit au total 184,751 fr. 40, d'où une différence en plus pour 1897 de 61,612 fr. 65. Et si le Bureau de bienfaisance ne demande, en additionnant la subvention supplémentaire du 12 novembre et celle d'aujourd'hui qu'une somme de 45 000 francs, c'est qu'il éprouvera cette année la première subvention de 210,000 francs, tandis qu'en 1896, 230,000 fr. ont suffi.

Est-il besoin de vous dire, maintenant, ajoute le rapporteur, comment et pourquoi la consommation de pain a pu atteindre en 1897 un chiffre aussi élevé ?

Le tout d'abord, depuis le 15 novembre, le Bureau de bienfaisance, victime lui aussi de la spéculation coupable qui s'est exercée sur les grains et sur les farines, a vu majorer le prix du pain qui lui est fourni de dix pour cent.

La seconde et principale cause pour laquelle la consommation de pain a pu atteindre en 1897 un chiffre aussi élevé, c'est l'état de misère de plus en plus déplorable auquel est condamné celui qui travaille, alors que le luxe des parades devient de plus en plus insouciant. Et si l'on pouvait lire à certaines assertions mensongères lancées d'une discussion, quelle réponse d'une douloureuse éloquence ne trouverions nous pas à faire à ceux qui, pour perpétuer à leur profit personnel les inégalités sociales, osent affirmer que la situation des travailleurs va chaque jour en s'améliorant ?

Comme conclusion, le citoyen Thérin propose, en son nom et de la part des commissions, de voter un crédit de 15,000 francs imputé sur les ressources disponibles de 1897. — Adopté.

Neuve commission  
Le Conseil décide — sur la proposition de l'Administration municipale — la création d'une commission du contentieux chargée d'examiner les affaires litigieuses dans lesquelles la ville pourrait se trouver intéressée, avant d'aucune action judiciaire puisse être engagée. Elle sera composée de cinq membres, dont le maire et de quatre de l'Administration municipale.

Budget primitif de 1898  
Le citoyen Ait Lombart, rapporteur, propose au nom de la 1<sup>re</sup> commission, les principales modifications suivantes à apporter au projet de budget de 1898 :

Recettes  
Prévisions aux articles 1, 2, 3, 5, 63 à 65 des centimes additionnels communaux, augmentation de 55,705 fr. 06.  
Les frais des perceptions des impositions communales passent par contre de 165,000 à 170,000 francs.  
Taxe des valeurs immobilières — Prélèvement d'augmentation de 21,600 à 5,300.Chiens — Mairie de la taxe d'augmentation aux chiens de 10 francs à 15 francs.  
Affichage public — Mise en adjudication.Art. 18 (dépot de dessins au Conseil des arts et métiers). — Majoration de 20 francs.  
Taxes d'octroi. — Majoration des prévisions de 47,800 francs.  
Droits de voirie. — Majoration de 4,000 francs.  
Locations et dépenses de voirie — Élévation des prévisions de 5,300 fr. 70 à 8,623 fr. 60.  
Tarif du cimetière. — Majoration de 53,091 fr. à 60,091 fr.

Dépenses  
Parmi les dépenses jugées nécessaires, le rapport indique celles affectées au laboratoire municipal à la Conditioa publique, à l'ouverture du groupe scolaire de la rue d'Oran et de l'établissement de bains de la rue de Rome, à l'augmentation de 4,118 fr. 60 du prix de l'enlèvement des immondices — due à la mise en état de viabilité de nouvelles rues, à l'augmentation du prix de l'éclairage public de la rue de la République, à l'augmentation de la rétribution des services de l'usine électrique des eaux et à la création de deux nouveaux médecins de l'état civil (2,000 fr. d'augmentation) ; à l'amélioration des crèches municipales, etc.La subvention à la Casse des Ecoles est majorée de 10,000 francs. La somme à allouer aux familles des réservistes est augmentée de 7,000 fr., etc.Enfin, voici le résumé des modifications apportées par la 1<sup>re</sup> commission aux propositions de la municipalité.

Recettes  
Augmenta- R éd  
tions tions  
article 40. — Produit des droits de voirie 1,000  
Art. 15. — Produit de l'exploitation du cimetière. 7,000

Dépenses  
Art. 26. — Service de Po-  
tage public 400  
Art. 25. — Indemnités des  
dépensés militaires 100  
Art. 27. — Abattoir public 200  
Art. 32. — Service des ha-  
bitants 250  
Art. 78. — Constitution  
des écoles 800  
Art. 124. — Ecole nationale  
des arts industriels 3,400

Le budget est donc établi comme suit :  
En recettes à 5,750,091 91  
En dépenses à 5,753,276 76  
Soit avec un excédent de  
recettes de 3,174 15

Ce rapport est adopté sans aucune observation et l'on passe à la discussion des articles du budget.

Après plusieurs débats sur lesquels nous reviendrons demain, le budget a été voté définitivement comme suit :  
RECETTES : 5.750.091 fr. 91  
DEPENSES : 5.741.176 fr. 76

Excédent de recettes 9.415 fr. 91

### A la Maternité Boucicaut

Nous avons tenu à renseigner exactement nos lecteurs sur les travaux de la maternité Boucicaut, installée depuis juillet dernier à Roubaix, en vertu d'un legs de l'ancienne directrice du Bon Marché. Pour ce faire, nous nous sommes rendus à l'hôpital-modèle du boulevard de Cambrai, où nous avons été très aimablement reçus par M. le directeur Delcort et par M. le docteur Delattre, médecin de l'établissement.

Au cours de notre visite, nous avons constaté partout la propreté la plus grande, le souci le plus absolu de l'hygiène.

En entrant, à gauche, se trouve l'appartement de la sage femme ; à côté, la salle de visite ; plus loin, la salle de chauffage (celui-ci se fait à l'aide de thermo-siphons) ; puis cinq chambres meublées d'un lit de fer, aux draps éclatants de blancheur, d'une table de nuit, d'un berceau, d'un lavabo ; à droite l'appartement du directeur ; le réfectoire, le cabinet du médecin, la salle d'opérations, avec stérilisateur et tous les appareils qu'a imaginés la science moderne pour éviter les accidents mortels qui, trop souvent, accompagnaient les accouchements.

Disons de suite que l'installation de cette salle n'est pas terminée encore, mais qu'elle ne saurait tarder à l'être, grâce à l'activité de la direction et du service médical.

Plus, à droite, encore, sont situés : la cuisine, la pharmacie et la salle de bains.

Le tout est soigneusement lavé chaque jour ; le dallage des chambres et des salles est en pente et toutes les eaux se précipitent d'elles-mêmes en une sorte d'entonnoir, situé dans un coin, et qui rejoint un système d'égoût.

Au premier, cinq nouvelles chambres, la lingerie, etc. Le chauffage est complété par un feu de cheminée dans chaque pièce.

Voici maintenant le résultat statistique des accouchements depuis juillet dernier :

Accouchements : 50 environ. (Le 1<sup>er</sup> a eu lieu le 7 juillet ; les deux derniers les 25 et 26 décembre.)

Moyenne de séjour des accouchées : 10 jours après la délivrance.

Naissances : garçons, 29 ; filles, 21. Mortalité des accouchées : nulle. Mortalité des enfants : nulle.

Deux nouveaux-nés ont succombé, l'un huit heures après la naissance, d'un malade contracté par la mère dès le début de la grossesse ; l'autre 4 jours après la naissance, par suite de débilité constitutionnelle.

Ainsi, bien que plusieurs opérations aient été nécessaires, bien que des délivrances aient été laborieuses, pas un bébé, pas un enfant ne sont morts du fait de la naissance elle-même.

Ces résultats se passent de tout commentaire.

Pour l'âge des filles-mères, il a varié entre 15 ans 1/2 et 28 ans ; pour leur domicile légal, on peut citer des habitants de Roubaix, Croix, Wattrelos et Mouvvaux.

En résumé, l'assistance publique a eu la main heureuse dans ses choix, car sûrement ces résultats magnifiques sont dus à la diligence et à l'habileté autant qu'à la paternelle sollicitude de la direction.

Remarquons d'autre part qu'il s'agit pour Roubaix, d'une œuvre due à l'initiative privée. Combien de services éminents pu rendre des établissements semblables, installés par les soins de la collectivité, grâce à la création de cette caisse de maternité que réclamaient à la Chambre notre ami Jules Guédo, député de Roubaix.

### PARTI OUVRIER. — SECTION ROUBAISIENNE

La Commission électorale se réunira ce soir à 8 h. 1/2 au local la Paix.

Le groupe d'Études Sociales de l'Épéule, se réunira ce soir à 8 h. 1/2, estaminet Montois, rue de l'Épéule.

Le groupe socialiste de l'Entrepoint se réunira ce soir, à 8 h. 1/2, estaminet Wilfert, Grande Rue.

Le groupe La Revanche ouvrière se réunit aujourd'hui vendredi 31 décembre, à 8 heures et demie du soir. Extrême urgence.

Le groupe La Jeunesse Révolutionnaire se réunira d'urgence au son local, estaminet Delattre, rue Decréme, ce soir, à 8 heures et demie. Présence indispensable.

Le groupe d'action politique et sociale l'Égalité se réunira d'urgence, ce soir, vendredi 31 décembre, à 8 h. 1/2, chez de Kock, rue Pierre-de-Roubaix. Urgence absolue.

Le groupe « Les Amis de l'A B C » se réunira ce soir à 8 h. 1/2, à l'estaminet Vanaudruel, rue de l'Ommelet. Urgence.

Fin de la grève du tissage Harinhouck  
Cette grève est terminée. Un certain nombre d'ouvriers avaient pris leurs livres et les chiffres des grévistes se trouvaient hier matin, sensiblement réduits.

Après s'être concertés ensemble dans une réunion qu'ils ont tenue à La Paix dans la matinée, ceux qui restaient ont décidé de reprendre le travail aux conditions exigées par le patron.

Vers 11 heures, ils ont tous réintégré l'usine.

Deux adjudications  
Deux adjudications ont eu lieu hier matin à la Mairie. C'est le citoyen Thérin, adjoint, qui présidait : Achille Carpentier et Dubourg, conseillers municipaux, étaient assesseurs.

Après plusieurs débats sur lesquels nous reviendrons demain, le budget a été voté définitivement comme suit :  
RECETTES : 5.750.091 fr. 91  
DEPENSES : 5.741.176 fr. 76

Excédent de recettes 9.415 fr. 91

A la Maternité Boucicaut  
Nous avons tenu à renseigner exactement nos lecteurs sur les travaux de la maternité Boucicaut, installée depuis juillet dernier à Roubaix, en vertu d'un legs de l'ancienne directrice du Bon Marché. Pour ce faire, nous nous sommes rendus à l'hôpital-modèle du boulevard de Cambrai, où nous avons été très aimablement reçus par M. le directeur Delcort et par M. le docteur Delattre, médecin de l'établissement.

Au cours de notre visite, nous avons constaté partout la propreté la plus grande, le souci le plus absolu de l'hygiène.

En entrant, à gauche, se trouve l'appartement de la sage femme ; à côté, la salle de visite ; plus loin, la salle de chauffage (celui-ci se fait à l'aide de thermo-siphons) ; puis cinq chambres meublées d'un lit de fer, aux draps éclatants de blancheur, d'une table de nuit, d'un berceau, d'un lavabo ; à droite l'appartement du directeur ; le réfectoire, le cabinet du médecin, la salle d'opérations, avec stérilisateur et tous les appareils qu'a imaginés la science moderne pour éviter les accidents mortels qui, trop souvent, accompagnaient les accouchements.

Disons de suite que l'installation de cette salle n'est pas terminée encore, mais qu'elle ne saurait tarder à l'être, grâce à l'activité de la direction et du service médical.

Plus, à droite, encore, sont situés : la cuisine, la pharmacie et la salle de bains.

Le tout est soigneusement lavé chaque jour ; le dallage des chambres et des salles est en pente et toutes les eaux se précipitent d'elles-mêmes en une sorte d'entonnoir, situé dans un coin, et qui rejoint un système d'égoût.

Au premier, cinq nouvelles chambres, la lingerie, etc. Le chauffage est complété par un feu de cheminée dans chaque pièce.

Voici maintenant le résultat statistique des accouchements depuis juillet dernier :

Accouchements : 50 environ. (Le 1<sup>er</sup> a eu lieu le 7 juillet ; les deux derniers les 25 et 26 décembre.)

Moyenne de séjour des accouchées : 10 jours après la délivrance.

Naissances : garçons, 29 ; filles, 21. Mortalité des accouchées : nulle. Mortalité des enfants : nulle.

Deux nouveaux-nés ont succombé, l'un huit heures après la naissance, d'un malade contracté par la mère dès le début de la grossesse ; l'autre 4 jours après la naissance, par suite de débilité constitutionnelle.

Ainsi, bien que plusieurs opérations aient été nécessaires, bien que des délivrances aient été laborieuses, pas un bébé, pas un enfant ne sont morts du fait de la naissance elle-même.

Ces résultats se passent de tout commentaire.

Pour l'âge des filles-mères, il a varié entre 15 ans 1/2 et 28 ans ; pour leur domicile légal, on peut citer des habitants de Roubaix, Croix, Wattrelos et Mouvvaux.

En résumé, l'assistance publique a eu la main heureuse dans ses choix, car sûrement ces résultats magnifiques sont dus à la diligence et à l'habileté autant qu'à la paternelle sollicitude de la direction.

Remarquons d'autre part qu'il s'agit pour Roubaix, d'une œuvre due à l'initiative privée. Combien de services éminents pu rendre des établissements semblables, installés par les soins de la collectivité, grâce à la création de cette caisse de maternité que réclamaient à la Chambre notre ami Jules Guédo, député de Roubaix.

### TOURCOING

La séance de mardi dernier, en notre Conseil municipal, a été très intéressante et a été consacrée à la discussion et au vote du budget communal pour l'année 1898.

Voici, suivant l'ordre dans lequel elles ont été communiquées et discutées par le Conseil, les modifications apportées au budget par la commission des finances.

Capitres des dépenses ordinaires. — Un emploi nouveau sera créé au bureau d'Etat civil, au traitement annuel de 1200 francs.

Le traitement du secrétaire général, qui était de 6,000 francs l'an, sera porté à 6,500 francs.

Le quatrième employé du service des expéditions qui touchait 1,500 fr. l'an, aura désormais 1,700 francs.

Le chef de service de la comptabilité aura 2,000 fr. au lieu de 2,200.

L'employé de ce service 1900 fr. au lieu de 1,700.

Le chef du bureau d'état civil 1200 fr. au lieu de 1000.

Le chef du secrétariat qui était au traitement de 4500 fr. aura désormais 4800 fr.

Aucune objection n'a été soulevée à propos de ces propositions d'augmentations qui, par suite, ont été adoptées sans discussion.

Voie. — Création d'un emploi nouveau d'expéditionnaire dessinateur au traitement de 1200 francs.

Augmentation de 100 francs au comptable qui touchera désormais 1800 francs.

Augmentation de 200 fr. à l'employé vérificateur des droits de voirie dont le traitement s'élève à 2200 francs.

Augmentation de 300 fr. à un dessinateur qui recevra 1200 fr.

Service des bâtiments. — Création d'un nouvel emploi de sous-directeur au traitement de 4000 fr.

Création d'un nouvel emploi d'expéditionnaire au traitement de 1200 francs.

Augmentation de traitement au profit d'un dessinateur expéditionnaire qui touchera désormais 1200 francs.

Police. — Augmentation de 100 francs au profit du second secrétaire civil dont le traitement s'élève à 1500 fr.

Octroi. — Cet article a reçu 19 modifications par suite de l'application de l'exercice des bras-cars.

Nouveaux emplois. — 3 sous brigadiers à 1575 fr.

Vingt-cinq préposés de 4<sup>e</sup> classe à 1300 francs.

Un commis aux écritures au traitement de 1400 fr.

L'augmentation totale pour le budget de l'exercice est de 38,625 francs. Comme on le voit, nous sommes loin du chiffre de 60 mille francs annoncé par M. Salembien. Le monsieur, dans ses calculs, s'est

trompé de vingt deux mille francs. Et il fait partie de la commission des finances.

Service des élections et de la population. — Augmentation de 100 francs en faveur du 2<sup>e</sup> employé qui touchera désormais 1,300 francs.

Les crédits affectés au service médical pour les employés et octroi et les agents de police se trouvera naturellement augmenté par suite de l'augmentation du personnel.

« Ah ça, que les gros Salmébien se retirent à l'arrière ! »

Frais de régie du bureau du conditionnement. — La commission du conditionnement a introduit quelques modifications dans le personnel et dans les traitements. Il en résulte que les dépenses pour 1898 se trouvent augmentées de ce chef de 1100 francs.

En outre quelques changements ont été apportés au chapitre des frais généraux. L'ensemble présente une augmentation de 1000 francs.

On ne nous dit pas quels seront les changements apportés ni quels sont ceux des employés qui bénéficieront d'une augmentation de traitement. Cela se fera sans doute suivant les indications du directeur et les besoins de la mairie et font de la prérogative de la majorité des employés du conditionnement.

Gaz. — Augmentation de 300 francs au profit du conducteur de la canalisation qui touchera désormais 3,500 francs.

Cet article a reçu 19 modifications par suite de l'application de l'exercice des bras-cars.

Nouveaux emplois. — 3 sous brigadiers à 1575 fr.

Vingt-cinq préposés de 4<sup>e</sup> classe à 1300 francs.

Un commis aux écritures au traitement de 1400 fr.

L'augmentation totale pour le budget de l'exercice est de 38,625 francs. Comme on le voit, nous sommes loin du chiffre de 60 mille francs annoncé par M. Salembien. Le monsieur, dans ses calculs, s'est

trompé de vingt deux mille francs. Et il fait partie de la commission des finances.

Service des élections et de la population. — Augmentation de 100 francs en faveur du 2<sup>e</sup> employé qui touchera désormais 1,300 francs.

Les crédits affectés au service médical pour les employés et octroi et les agents de police se trouvera naturellement augmenté par suite de l'augmentation du personnel.

« Ah ça, que les gros Salmébien se retirent à l'arrière ! »

Frais de régie du bureau du conditionnement. — La commission du conditionnement a introduit quelques modifications dans le personnel et dans les traitements. Il en résulte que les dépenses pour 1898 se trouvent augmentées de ce chef de 1100 francs.

En outre quelques changements ont été apportés au chapitre des frais généraux. L'ensemble présente une augmentation de 1000 francs.

On ne nous dit pas quels seront les changements apportés ni quels sont ceux des employés qui bénéficieront d'une augmentation de traitement. Cela se fera sans doute suivant les indications du directeur et les besoins de la mairie et font de la prérogative de la majorité des employés du conditionnement.

Gaz. — Augmentation de 300 francs au profit du conducteur de la canalisation qui touchera désormais 3,500 francs.

Cet article a reçu 19 modifications par suite de l'application de l'exercice des bras-cars.

Nouveaux emplois. — 3 sous brigadiers à 1575 fr.

Vingt-cinq préposés de 4<sup>e</sup> classe à 1300 francs.

Un commis aux écritures au traitement de 1400 fr.

L'augmentation totale pour le budget de l'exercice est de 38,625 francs. Comme on le voit, nous sommes loin du chiffre de 60 mille francs annoncé par M. Salembien. Le monsieur, dans ses calculs, s'est

trompé de vingt deux mille francs. Et il fait partie de la commission des finances.

Service des élections et de la population. — Augmentation de 100 francs en faveur du 2<sup>e</sup> employé qui touchera désormais 1,300 francs.

Les crédits affectés au service médical pour les employés et octroi et les agents de police se trouvera naturellement augmenté par suite de l'augmentation du personnel.

« Ah ça, que les gros Salmébien se retirent à l'arrière ! »

Frais de régie du bureau du conditionnement. — La commission du conditionnement a introduit quelques modifications dans le personnel et dans les traitements. Il en résulte que les dépenses pour 1898 se trouvent augmentées de ce chef de 1100 francs.

En outre quelques changements ont été apportés au chapitre des frais généraux. L'ensemble présente une augmentation de 1000 francs.

On ne nous dit pas quels seront les changements apportés ni quels sont ceux des employés qui bénéficieront d'une augmentation de traitement. Cela se fera sans doute suivant les indications du directeur et les besoins de la mairie et font de la prérogative de la majorité des employés du conditionnement.

Gaz. — Augmentation de 300 francs au profit du conducteur de la canalisation qui touchera désormais 3,500 francs.

Cet article a reçu 19 modifications par suite de l'application de l'exercice des bras-cars.

Nouveaux emplois. — 3 sous brigadiers à 1575 fr.

Vingt-cinq préposés de 4<sup>e</sup> classe à 1300 francs.

Un commis aux écritures au traitement de 1400 fr.

L'augmentation totale pour le budget de l'exercice est de 38,625 francs. Comme on le voit, nous sommes loin du chiffre de 60 mille francs annoncé par M. Salembien. Le monsieur, dans ses calculs, s'est

trompé de vingt deux mille francs. Et il fait partie de la commission des finances.

Service des élections et de la population. — Augmentation de 100 francs en faveur du 2<sup>e</sup> employé qui touchera désormais 1,300 francs.

Les crédits affectés au service médical pour les employés et octroi et les agents de police se trouvera naturellement augmenté par suite de l'augmentation du personnel.

« Ah ça, que les gros Salmébien se retirent à l'arrière ! »

Frais de régie du bureau du conditionnement. — La commission du conditionnement a introduit quelques modifications dans le personnel et dans les traitements. Il en résulte que les dépenses pour 1898 se trouvent augmentées de ce chef de 1100 francs.

En outre quelques changements ont été apportés au chapitre des frais généraux. L'ensemble présente une augmentation de 1000 francs.

On ne nous dit pas quels seront les changements apportés ni quels sont ceux des employés qui bénéficieront d'une augmentation de traitement. Cela se fera sans doute suivant les indications du directeur et les besoins de la mairie et font de la prérogative de la majorité des employés du conditionnement.

Gaz. — Augmentation de 300 francs au profit du conducteur de la canalisation qui touchera désormais 3,500 francs.

Cet article a reçu 19 modifications par suite de l'application de l'exercice des bras-cars.

Nouveaux emplois. — 3 sous brigadiers à 1575 fr.

Vingt-cinq préposés de 4<sup>e</sup> classe à 1300 francs.

Un commis aux écritures au traitement de 1400 fr.

L'augmentation totale pour le budget de l'exercice est de 38,625 francs. Comme on le voit, nous sommes loin du chiffre de 60 mille francs annoncé par M. Salembien. Le monsieur, dans ses calculs, s'est

trompé de vingt deux mille francs. Et il fait partie de la commission des finances.

Service des élections et de la population. — Augmentation de 100 francs en faveur du 2<sup>e</sup> employé qui touchera désormais 1,300 francs.

Les crédits affectés au service médical pour les employés et octroi et les agents de police se trouvera naturellement augmenté par suite de l'augmentation du personnel.

« Ah ça, que les gros Salmébien se retirent à l'arrière ! »

Frais de régie du bureau du conditionnement. — La commission du conditionnement a introduit quelques modifications dans le personnel et dans les traitements. Il en résulte que les dépenses pour 1898 se trouvent augmentées de ce chef de 1100 francs.

En outre quelques changements ont été apportés au chapitre des frais généraux. L'ensemble présente une augmentation de 1000 francs.

On ne nous dit pas quels seront les changements apportés ni quels sont ceux des employés qui bénéficieront d'une augmentation de traitement. Cela se fera sans doute suivant les indications du directeur et les besoins de la mairie et font de la prérogative de la majorité des employés du conditionnement.

Gaz. — Augmentation de 300 francs au profit du conducteur de la canalisation qui touchera désormais 3,500 francs.

Cet article a reçu 19 modifications par suite de l'application de l'exercice des bras-cars.

Nouveaux emplois. — 3 sous brigadiers à 1575 fr.

Vingt-cinq préposés de 4<sup>e</sup> classe à 1300 francs.

Un commis aux écritures au traitement de 1400 fr.

L'augmentation totale pour le budget de l'exercice est de 38,625 francs. Comme on le voit, nous sommes loin du chiffre de 60 mille francs annoncé par M. Salembien. Le monsieur, dans ses calculs, s'est

trompé de vingt deux mille francs. Et il fait partie de la commission des finances.

Service des élections et de la population. — Augmentation de 100 francs en faveur du 2<sup>e</sup> employé qui touchera désormais 1,300 francs.

Les crédits affectés au service médical pour les employés et octroi et les agents de police se trouvera naturellement augmenté par suite de l'augmentation du personnel.

« Ah ça, que les gros Salmébien se retirent à l'arrière ! »

Frais de régie du bureau du conditionnement. — La commission du conditionnement a introduit quelques modifications dans le personnel et dans les traitements. Il en résulte